

DIVISION FÉODALE DE LA VASCONIE

— I —

ETATS VASCONS AU IX^e SIÈCLE

J'ai expliqué dans la première partie de cette étude comment, après le bannissement du duc Loup III-Centule, en 819, la Vasconie se partagea en plusieurs Etats indépendants les uns des autres. Ces états étaient, en 824 :

Le petit ROYAUME DE PAMPELUNE, qui, du côté de la Vasconie citérieure, ne s'étendait que jusqu'à Zubiri ;

Le DUCHÉ DES NAVARRAIS, englobant, dans la région appelée Navarre au IX^e siècle, entre la terre d'Alava et la rivière Arga, les vallées de Goñi, de Guezalaz, de Lana, d'Allin, d'Yerri, de Berrueza et de Mañeru, et qui, peu après 852, s'unit au royaume de Pampelune ;

Le DUCHÉ ou COMTÉ DES ALAVAIS qui comprenait aussi la Biscaye et le Guipuzcoa, et était, depuis le règne de Froila I^{er} (757-768), sous la mouvance des rois Asturiens ;

Et le COMTÉ DE LA VASCONIE CITÉRIEURE créé vers 820 par Pépin I^{er}, roi d'Aquitaine, en faveur d'Aznar-Sanche, fils aîné de Sanche I^{er}-Loup, duc des Vascons, et composé de la majeure partie de l'ancienne Novempopulanie, et, de l'autre côté des Pyrénées, des vallées de Baztan, de Valcarlos, de Roncevaux, d'Erro, d'Esteribar, d'Arriasgoity, de Lizoain et d'Egües. Ce comté fut érigé en DUCHÉ DE VASCONIE, au mois de septembre 852, sur la tête de Sanche II-Sancion, frère d'Aznar-Sanche.

De nouveaux états se formèrent peu de temps après :

Le COMTÉ D'ARAGON, relevant du royaume de Pampelune, créé après la conquête du pays de Jacca sur les Maures, en 832 ;

Le COMTÉ DE BUIL conquis sur les Maures en 832 et repris par eux quelque temps après ;

Le COMTÉ DE COMMINGES, qui englobait aussi le Couserans, créé peu après 836, en faveur de Garcia, fils aîné d'Aznar Ier-Sanche, comte de la Vasconie citérieure ;

Le COMTÉ DE BIGORRE et la VICOMTÉ DE BÉARN créés par Charles le Chauve, vers 840, en faveur des deux fils de Loup III-Centule, duc des Vascons.

— II —

ROYAUMES DE NAVARRE ET D'ARAGON

Le ROYAUME DE PAMPELUNE engloba, comme je l'ai dit, le duché des Navarrais, vers 853, et, un peu plus tard, en 864, toute la région transpyrénéenne du comté de la Vasconie citérieure jusqu'à la croix de Charles, située sur le sommet du mont Altabizcar, Altobizcar ou Astobizcar. Depuis, ses limites varièrent souvent, par suite de victoires, de défaites ou d'alliances. Sanche I^{er} (905-976) conquiert les terres et châteaux que les Musulmans possédaient en Aragon et dans la Rioja et étendit sa domination jusqu'au-delà de Tudela et de Nagera ; en 987, Sanche II se dit régnant en Navarre, en Aragon, à Nagera et jusqu'aux monts d'Occa, en Castille.

Le royaume de Pampelune ¹ atteint son maximum d'expansion sous les règnes de Sanche le Grand (999-1035 ²) et d'Alphonse le Batailleur (1104-1134 ³). Sanche le Grand unit à sa couronne le comté de Castille, avec l'Alava, la Biscaye et le Guipuzcoa, le comté de Ribagorce et le pays de Sobrarbe, par son mariage avec Munia-Mayor de Castille, et imposa sa suzeraineté au duc de Gascogne et au comte de Toulouse, qui s'en affranchirent à sa mort.

1. — Ce n'est qu'à partir de 1160 que le nom de Navarre, employé quelquefois depuis 987, remplaça définitivement celui de Pampelune.

2. — Voy. plus loin, pages 207-214.

3. — Ibid., p. 217.

Anciennement, la Navarre fut divisée en cinq provinces ou *merindades*, chacune ayant à sa tête un *merino*, sorte de bailli ou sénéchal, chargé d'administrer la justice, d'appréhender et de châtier les malfaiteurs, de défendre le pays contre l'ennemi. Ces merindades étaient celles de Pampelune ou de la Montaña, de Tudela ou de la Ribera, de Sangüesa, d'Estella et d'Ultrapuertos dont le chef-lieu fut Saint-Jean-Pied-de-Port. En 1407, Charles le Noble créa une sixième merindad, celle d'Olite, par un démembrement des provinces de Tudela et de Sangüesa.

J'ai déjà dit ¹ quelle fut l'origine de la merindad d'Ultrapuertos, devenue en 1513 le petit royaume cispyrénéen de Navarre, et comment les terres qui la composèrent — les VICOMTÉS DE BAÏGORRY et D'ARBEROUE, les PAYS DE CIZE, d'Irissarry et d'Ossès, Iholdy et Armendarits, la SEIGNEURIE DE MIXE et OSTABARET — relevèrent du duché de Gascogne jusqu'à la seconde moitié du XII^e siècle.

Le COMTÉ D'ARAGON, uni à la couronne de Pampelune après 959 et avant 983, fut érigé en ROYAUME ², en 1135, par Sanche le Grand en faveur de Ramire, son fils bâtard, et les anciens comtes d'Aragon ne portèrent plus que le titre de COMTE D'ATHARÈS.

Le COMTÉ DE BISCAYE, existant dès la première moitié du X^e siècle, fut de nouveau érigé, en 1033, par Sanche le Grand, sur la tête d'un rejeton de la famille royale, Eneco-Loup, qui, en 1076, s'intitulait comte de Biscaye par la grâce de Dieu. L'arrière petit-fils d'Eneco-Loup, Loup-Diaz I^{er} de Haro, ayant passé au service du roi de Castille, Alphonse le Batailleur donna, en 1130, les seigneuries de Biscaye, de Guipuzcoa et d'Alava à Ladron de Guevara, descendant des anciens comtes d'Alava, et lui conféra, en 1134, les titres de prince des Navarrais et de COMTE D'ALAVA, DE BISCAYE ET DE GUIPUZCOA ³. La Biscaye resta dans la famille de Ladron jusqu'en 1174 ; conquise par Alphonse VIII, roi de Castille, avec l'Alava et le Guipuzcoa, en 1200, pendant que Sanche le Fort était en Ma-

1. — Première partie.

2. — Voy. plus loin.

3. — Ibid.

roc, la Biscaye fut rendue à Diego-Loup II de Haro, fils de Loup-Diaz.

Enfin, la VICOMTÉ DE BAZTAN, créée vers 1025 par Sanche le Fort et formée de toute la vallée du même nom, devint simple seigneurie dans la seconde moitié du XII^e siècle ; elle fut confisquée et unie au domaine royal en 1276.

— III —

DUCHÉ DE GASCOGNE

En 864, à la mort d'Arnaud, duc de Vasconie, les Vascons cispyrénéens choisirent pour duc Sanche III-Semen, surnommé *Menditarra* (le Montagnard), petit-fils du duc Garcia I^{er}-Semen et fondateur du DUCHÉ HÉRÉDITAIRE DE GASCOGNE qui engloba le comté de Bigorre et la vicomté de Béarn et eut pour limites l'Océan, les comtés de Bordeaux, de Bazas et d'Agen, la Gascogne Toulousaine, le comté de Comminges, et, du côté de la Vasconie transpyrénéenne, le Gui-puzcoa, la vallée de Baztan, la croix de Charles et les monts Pyrénées. Le nouveau duché se distribua féodalement en comtés et vicomtés.

Lors du partage des états de Garcia-Sanche le Courbé entre ses trois enfants, l'aîné, Sanche IV-Garcia, eut le COMTÉ DE GASCOGNE que le Cartulaire noir d'Auch nomme *Gascogne majeure* par rapport au Fezensac et à l'Assarac, apanages des deux puînés.

Seize vicomtés relevèrent de ce comté de Gascogne.

La VICOMTÉ DE BÉARN, dont Loup-Centule reçut l'investiture du duc Sanche III, vers 866, était loin d'avoir alors l'étendue que lui donne Marca : elle ne comprenait que la vallée du gave de Pau, de Saint-Pé de Générès à Argagnon, et le pays de Vicbilh (*Vicus Vetulus, VicVielh, Bic-Bielh*). Elle s'augmenta des vicomtés d'Oloron et de Montaner au XI^e siècle, et en 1086 Guy-Geoffroy, dit Guillaume VIII, fit don à Centule V, vicomte de Béarn et d'Oloron, de tous ses droits de suzeraineté sur le Béarn, la Soule, et les villages de Salies et Carresse. En 1193, Gaston VI incorpora au domaine de Béarn la ville d'Orthez et le pays de Rivière-Gave précédemment

conquis sur le vicomte de Dax. La donation de Guy-Geoffroy avait rendu la vicomté de Béarn indépendante ; mais en 1170 la vicomtesse Marie, de l'avis et du consentement de ses barons, en fit hommage au roi d'Aragon, et, bien que cet acte de vasselage y eût amené une révolution, Gaston VI le renouvela en 1187. Le Béarn recouvra son indépendance à la fin du XII^e siècle et fut uni à la couronne de France par édit du 19 octobre 1620. C'est à tort que M. Bladé ¹ a avancé que les vicomtes de Béarn furent vassaux du royaume de Navarre pour leur vicomté : tous les textes viennent à l'encontre de cette assertion.

La VICOMTÉ DE LOMAGNE, anciennement DE GASCOGNE ², englobait Lectoure et une centaine de paroisses ³. M. Bladé ⁴ a prétendu qu'elle était située dans la Gascogne toulousaine et que les comtes de Toulouse en furent toujours les suzerains ; mais, ici encore, tous les textes ⁵ démentent cette allégation. Les vicomtes de Lomagne, vassaux des comtes de Gascogne, étaient aussi vicomtes d'Auvillars et c'est pour cette dernière vicomté qu'ils relevèrent des comtes de Toulouse lorsque le comté d'Agen, dont elle dépendait, entra dans la maison de Toulouse, c'est-à-dire à partir de 1196 ; en effet, en 1249, Arnaud III-Odon, vicomte de Lomagne et d'Auvillars, déclarait que s'il tenait le château et la terre d'Auvillars de Raymond VII, comte de Toulouse, ses possessions étaient, en majeure partie, de la suzeraineté du roi d'Angleterre, successeur des ducs de Gascogne ⁶.

La VICOMTÉ D'OLORON, créée au X^e siècle, passa dans la maison de Béarn, au siècle suivant, par le mariage de l'héritière avec Centule IV-Gaston, dit le Vieux ; elle englobait les vallées de Barétous, de Josbaïg, d'Ossau et d'Aspe.

1. — *L'Evêché des Gascons*, p. 65. — *Origines du duché de Gascogne*, p. 92.

2. — Voy. Livre I.

3. — MONLEZUN, *Hist. de la Gascogne*, t. II, p. 444.

4. — *Géographie politique du sud-ouest de la Gaule franque au temps des rois d'Aquitaine*, 1895, pages 41-44. — *Les grands fiefs de la Gascogne* (Bulletin de géographie historique et descriptive, 1897, n^o 2, p. 256).

5. — Voy. Livre I et Livre II-a.

6. — Voy. plus loin.

La VICOMTÉ DE LOUVIGNY, créée au X^e siècle, comprenait le bourg du même nom, avec trois hameaux en dépendant, et onze paroisses, en Chalosse. A en croire M. Bladé ¹, qui dépense sa rhétorique à combattre des moulins à vent, Oihenart aurait, dans l'intérêt des Gramont, présenté Louvigny comme une vicomté d'origine ancienne le « libre historien », le « brave homme et bon chrétien », le « robuste et patient investigateur ² » que fut l'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiae*, « un de ces graves et honnêtes annalistes dont il faut accepter tous les dires, quand ils ne portent que sur des questions de fait ³ », et sur lequel, « par une exception respectueuse qui ne se renouvellera pas », cet extraordinaire correspondant de l'institut produit, ailleurs, sa « critique chapeau bas ⁴ », n'est plus ici qu'« un généalogiste aux gages des Gramont » et « les titres authentiques démentent hautement cette portion de sa doctrine ⁵ ».

Or, les « titres authentiques » produits par M. Bladé sont tout simplement un article du *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées* ⁶, qu'il donne inexactement, du reste, suivant son habitude, et où Paul Raymond, après avoir constaté que Louvigny était une vicomté au X^e siècle, cite un contrat de Carresse, de 1443, qui mentionne *la baronnie de Lobinher*. Mais l'historien lectourois est le seul à ignorer combien ce fait est fréquent dans les textes du moyen-âge : les vicomtes d'Aure, de La Barthe, de Lavedan, de Montaner, d'Aster, de Sault, de Baztan, négligèrent souvent leur titre, se qualifièrent *nobles barons*, de même que les vicomtes de Béarn, et leurs terres, furent quelquefois désignées comme baronnies. On ne saurait contester que la vicomté de Gabarret ou de Gabardan ne fut ancienne, puisqu'elle

1. — *L'Evêché des Gascons*, pages 48-49. — Le duché-pairie de Grammont, la seigneurie de Bidache et les vicomtés de Louvigny et d'Asté (Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1898, n° 1, pages 11-13).

2. — BLADÉ, *Hist. de la Gascogne*, Préface (*Revue de Gascogne*, février 1892, p. 61).

3. — BLADÉ, *Géographie politique du sud-ouest de la Gaule franque au temps des rois d'Aquitaine*, 1895, p. 29.

4. — *La Gascogne féodale* (*Revue de Gascogne*, janvier 1901, p. 2).

5. — *Le duché-pairie de Gramont*, pages 2, 11 et 13.

6. — P. 105.

datait de la première moitié du XI^e siècle ; cependant dans des lettres du 6 juin 1285, Henri I^{er}, roi d'Angleterre, la qualifie baronnie (*Rex senescallo suo Vasconie, salutem. Ex parte dilecti et fidelis nostri Gastonis, vicecomitis de Bearnia, nobis extitit conquerendo monstratum quod vos* IN BARONIA SUA DE GAVARDANO *quandam bastidam de novo construi fecistis, etc.* ¹⁾, et c'est un exemple qu'il serait facile de multiplier.

On a vu ² que dans la première moitié du XIII^e siècle Louvigny appartenait à Arnaud-Guillaume de Marsan, qui, à la suite d'une guerre avec Bernard, abbé de La Reule, et Gaston VII, vicomte de Béarn, passa, le 1^{er} septembre 1233, un traité dans lequel il est qualifié *vicomte de Louvigny* : l'abbé promet que son monastère paiera aux vicomtes de Louvigny 100 sols morlans à chaque ordination d'un abbé nouveau, à la charge par le vicomte de jurer sur l'autel de Saint-Pierre qu'il protégera et défendra la maison de La Reule et ses appartenances contre tous, le comte de Poitiers excepté, qu'il confirmera les donations faites à l'abbaye par *les vicomtes ses prédécesseurs*, et promettra de ne lui faire aucun tort ou préjudice, par soi ni par les siens ; ensuite, le vicomte de Louvigny donne au monastère 4.000 arpents de terre aux lieux d'Uzan et de Mazerolles, avec la seigneurie de ces villages, qui ne reconnaît, dit l'acte, aucun supérieur ³.

Vers le milieu du XVI^e siècle, la vicomté de Louvigny et la baronnie de Lescun échurent par héritage à Paul, baron d'Andoins, du chef de Marguerite de Lescun, sa trisaïeule. Dans un acte du 21 juin 1554, Paul d'Andoins se qualifie seigneur de Lescun, vicomte de Louvigny et baron de Hagetmau ⁴, et l'année suivante, il obtient de Henri II, roi de France, l'érection en comté de la *vicomté de Lotvigny*, unie à la baronnie de Hagetmau. Comme l'a fort bien dit M. Bladé, c'est par le mariage de Diane surnommée Corisande d'Andoins, fille de Paul, avec Philibert, baron de Gramont et de

1. — Ch. BEMONT, *Rôles gascons*, t. II, n^o 881.

2. — Première partie, p. 93

3. — MARCA, *Hist. de Béarn*, p. 580.

4. — Archives de Trubessé.

Bidache, comte de Guiche et vicomte d'Aster, son cousin, que le nouveau comté entra dans la maison de Gramont, le 16 août 1567 ; mais on ne voit pas l'intérêt qu'auraient eu les Gramont, évidemment aussi grands seigneurs que les Marsan, les Lescun et les Andoins, à ce que ce comté fût ou ne fût pas « une vicomté d'origine ancienne » ; cela ne pouvait les rehausser en rien, et c'est pure niaiserie que de prétendre qu'ils soudoyèrent Oihenart pour que l'historien des deux Vasconies présentât Louvigny comme telle.

La VICOMTÉ DE DAX, qui date aussi du X^e siècle, avait dans son territoire la baronnie de Marensin dont M. Bladé ¹ a fait gratuitement une vicomté. Dax devint ville royale en 1177 ².

La SEIGNEURIE DE MIXE ET D'OSTABARET, qui devint vassale du royaume de Navarre en 1196, fut démembrée de la vicomté de Dax, pour apanager un puîné, au XI^e siècle ; les baronnies de Luxe, de Gramont, de Bergouey, de Sorhapuru et d'Escos se trouvaient en Mixe ; celles d'Ostabat et de Lantabat en Ostabaret.

La VICOMTÉ DE TARTAS, également créée au X^e siècle, comprenait la ville du même nom et une douzaine de villages.

La VICOMTÉ D'ORTHE, démembrée de la vicomté de Dax vers 1030, formait une presque-île entourée par le Bassec, le Luy, l'Adour et les Gaves réunis, et englobait quatorze paroisses ; le château vicomtal était situé sur la colline d'Aspremont, dont il prit le nom.

La VICOMTÉ DE SOULE, créée vers 1023, dépendait à l'origine du diocèse de Dax ; elle comprenait la petite ville de Mauléon, trois bourgs et soixante-cinq paroisses réparties en trois messageries, celle de Soule-Souverain, celle des Arbailles et celle de la Barhoue. En 1234, Raymond-Guillaume IV se fit vassal du roi de Navarre, non pour la vicomté de Soule, mais pour le château de Mauléon seulement, *en réservant la ligesse dit roi d'Angleterre*, moyennant une rente annuelle de 60 livres, et Raymond-Guillaume V renouvela cet hommage en 1244, aux mêmes conditions ³.

1. — *Les grands fiefs de la Gascogne* (Bulletin de géographie historique et descriptive, 1897, n° 2, p. 260).

2. — Voy. plus loin.

3. — Voy. plus loin.